

www.jeunesagriculteurs80@gmail.com
19 bis, rue Alexandre Dumas
80 096 Amiens cedex3
Tel : 03 22 53 30 08

REGLEMENT AUTO-FOOT

I/ LE TERRAIN

Forme du terrain :

Les dimensions du terrain de foot sont de 80 x 50 mètres avec une cage de but à chaque extrémité délimitée par deux piquets de bois.

Sécurité des spectateurs :

Pour la sécurité des spectateurs, un sillon sera creusé par une charrue autour du terrain pour éviter tout débordement.

A 15 mètres du terrain seront placées des barrières de ville pour la protection du public. Le périmètre de sécurité sera donc au total de 15 mètres (cf plan joint) et sera déchaumé.

Un axe de dégagement est prévu sur la manifestation pour la sortie des véhicules de sécurité.

Les commissaires de sécurité du public veilleront à ce que les spectateurs ne stationnent pas, malgré les barrières, sur cet axe de dégagement.

Une équipe de la Croix Rouge, deux ambulances gros volumes ASSU et un médecin urgentiste sont présents sur la manifestation.

Sur tout le tour du terrain, le long des barrières, on trouvera un extincteur à **une distance maximum de 30 mètres du centre du terrain.**

L'accès au parc de stationnement est strictement réservé aux chauffeurs et aux mécaniciens

II/ BUT DE LA COURSE

Il s'agit d'une compétition amicale plus folklorique que sportive (inter-cantons). Les vainqueurs ne sont pas dotés de prix mais de lots, il s'agit d'un match et non d'un « stock car ».

III/ MATCH

Les règles sont basées sur le principe d'un match de football.

Deux équipes de trois voitures s'affronteront lors de chaque match.

Les deux équipes sont constituées de 3 chauffeurs de cantons différents (deux chauffeurs si le nombre de voitures n'est pas suffisant).

Un match se déroule en deux manches de 8 minutes (il y aura plusieurs matchs).

Chaque concurrent remporte deux points en cas de victoire de son équipe, un point en cas de match nul et aucun point en cas de défaite de son équipe.

Les cantons seront ensuite classés en fonction du nombre de point acquis par leur(s) chauffeur(s) au cours des différents matchs.

Les cantons seront libres de garder le même chauffeur au cours des différentes manches ou d'en changer.

IV/ COUP D'ENVOI

L'équipe qui engagera sera celle qui aura remporté l'épreuve de tir à la corde (ficelle de ballots de paille) avant chaque manche.

Après chaque but, un tirage au sort sera effectué pour connaître l'équipe qui engagera.

V/ LA VOITURE

La direction et le système de freinage seront en parfait état.

Le moteur doit être d'origine.

La boîte de vitesse sera bloquée de façon à ce que le conducteur ne puisse utiliser que la première et la marche arrière.

Les vitres des véhicules devront être supprimées et remplacées par des filets de protection. De même toutes les parties en verre ou en plastique cassant (phares) devront être supprimées.

Pour frapper le ballon, la voiture sera équipée à l'avant d'une planche de bois qui aura la largeur de la voiture (pour ne pas abîmer le ballon). La planche devra se trouver à 20 cm du sol et ne devra pas dépasser en hauteur la hauteur du capot .

La planche avant devra être exclusivement réservée à l'affichage du sponsor. Le nom de la voiture et le numéro devront figurer sur le côté de la voiture.

Un piquet en bois devra être fixé à l'arrière de la voiture. Il devra dépasser de 50 cm par rapport à la hauteur de la voiture et sera percé d'un trou vers le haut du piquet pour pouvoir y accrocher un drapeau aux couleurs de l'équipe.

Les portes et le coffre ne devront pas être condamnés.

La conformité des voitures avec le règlement sera examinée avant le début du match.

VI/ LE CHAUFFEUR

Il devra être titulaire du permis de conduire et **obligatoirement adhérent JA**.

Pour pouvoir participer, il devra s'être inscrit auprès de son président cantonal en lui transmettant les éléments suivants :

- le nom du propriétaire de la voiture,
- copie de son permis de conduire à l'inscription + à présenter le jour J
- la copie de la carte verte (si possible)
- la copie de la carte grise ou à défaut numéro de la plaque d'immatriculation + puissance fiscale + marque et modèle de la voiture.
- son nom,
- son adresse,
- ses coordonnées téléphoniques,
- le nom de la voiture,
- si la voiture a déjà participé à une épreuve d'auto-foot les années précédentes.

Chaque Président cantonal devra inscrire les concurrents de son canton avant le 30 juin dernier délai auprès de JA Somme.

Deux chauffeurs maximum peuvent conduire une même voiture sous réserve que chacun d'entre eux se soit inscrit comme précisé précédemment.

Le chauffeur doit porter une ceinture de sécurité et un casque. Par mesure de sécurité, avant et pendant la course les responsables de course feront passer un test d'alcoolémie aux pilotes des voitures.

Tout test positif entraînera la disqualification du concurrent pour les manches de la journée.

Uniquement 3 personnes chauffeurs ou mécanos auront accès au parc de stationnement. Et toute personne qui laissera rentrer des personnes non autorisés dans le parc sera sanctionné.

VII/ VITESSE ET MANŒUVRES INTERDITES

Les voitures doivent frapper le ballon et ne pas le suivre.

Il est interdit de faire une marche arrière proche de l'action en cours.

Ne pas chercher à ramener le ballon dans le terrain lorsque celui-ci se trouve sur la ligne de touche. Ce sont les ramasseurs de balle qui s'en chargent.

Au signal de l'arbitre, toutes les voitures doivent s'arrêter.

Toute collision est absolument interdite :

- Tout véhicule qui ne respectera pas le règlement sera pénalisé d'une sortie en touche d'une durée de 3 minutes,
- Tout véhicule qui sortira des limites du terrain sera disqualifié pendant toute la durée du match.

En cas de collision accidentelle, les frais occasionnés par d'éventuels dégâts matériels devront être remboursés au propriétaire de la voiture par le conducteur ayant provoqué la collision.

Toute voiture qui s'amusera à éclater les ballons pour le plaisir sera sanctionnée.

Juste avant la course, la commission technique effectuera également une visite de SECURITE et se réserve le droit d'interdire la participation d'une voiture si la sécurité n'est pas conforme au présent règlement.

Les voitures devront être prêtes 15 jours avant la course.

Il sera de la responsabilité du Président de canton (si besoin avec l'aide d'une personne compétente) de vérifier la conformité des voitures de son canton au présent règlement pour éviter qu'une d'entre elles soient interdites de course par la Commission Technique le jour même.

VIII/ COMPOSITION ET ROLE DE LA COMMISSION TECHNIQUE

La commission technique est composée :

- d'un Président, membre du Comité d'organisation,
- d'un arbitre,
- de 4 commissaires de sécurité du public,
- de 4 ramasseurs de balle.

Rôle : cette commission veille à l'application du règlement le jour de la course.

Elle a tout pouvoir pour :

- faire modifier l'équipement d'une voiture,
- ne pas autoriser la participation d'une voiture ou d'un chauffeur conformément au présent règlement,
- faire respecter le règlement et les consignes de sécurité.

En cas de litige, le Président de cette commission est seul juge.

IX/ LOTS

Des lots seront offerts à tous les participants.

X/ CARBURANT

Les réservoirs ne contiendront pas plus de 5 litres de carburant.

XI/ INDEMNISATION

L'indemnisation est versée au canton et adressée au trésorier du canton après la Plaine en Fête. Chaque canton est libre de la reverser (en totalité, en partie ou pas du tout) aux personnes qui se sont occupées de l'autofoot.

Elle est de 100 euros pour une voiture n'ayant jamais participé à l'autofoot, de 75 euros pour une voiture ayant déjà participé. Deux voitures maximum par canton « syndical » seront indemnisées.

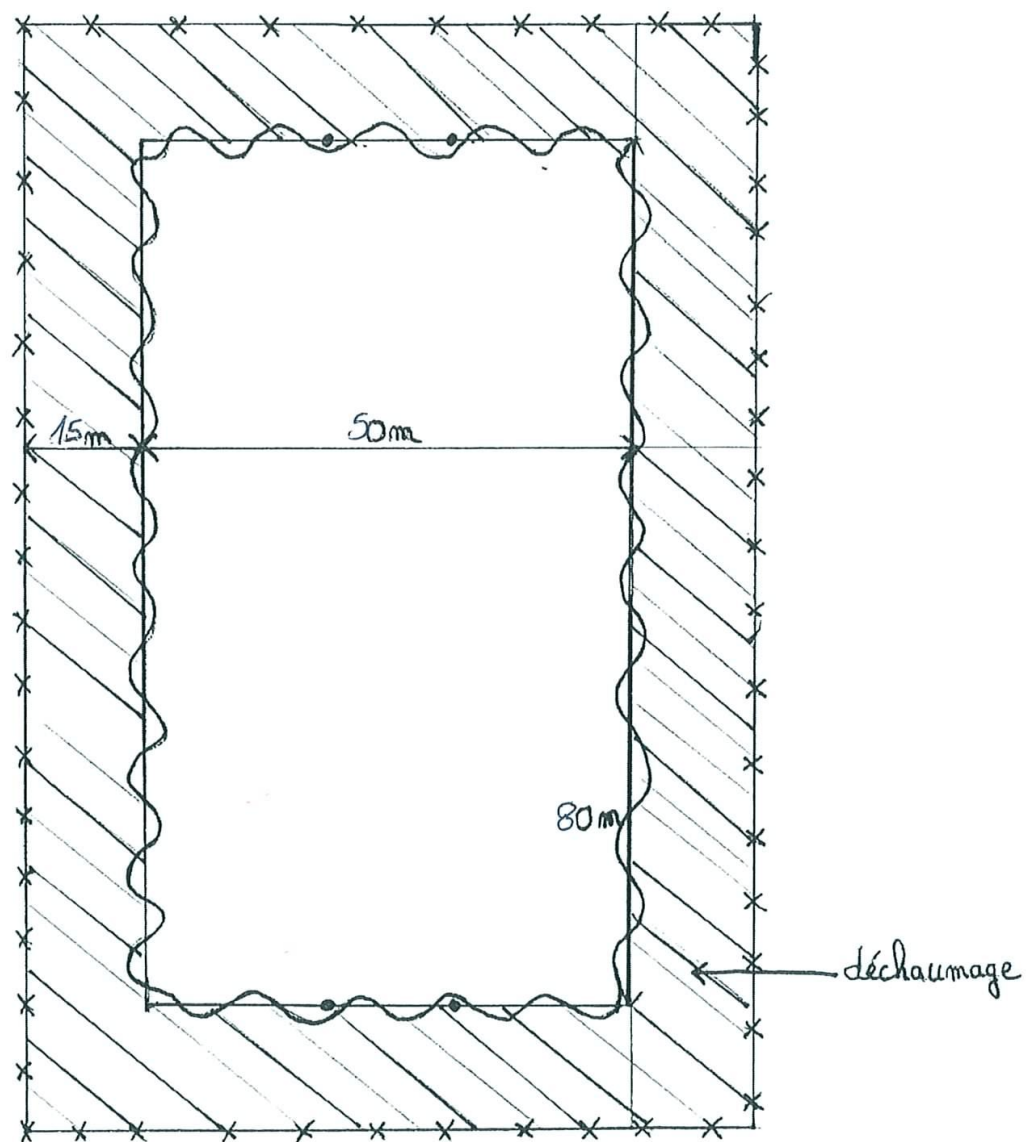
XII/ ASSURANCES

La participation à l'autofoot est aux risques et périls du chauffeur de la voiture.

L'assurance souscrite par Ja Somme pour la Plaine en Fête ne couvre pas les déplacements des voitures du canton jusqu'au lieu de la manifestation.

PLAN DU TERRAIN

- Poteaux
- X barrières de ville
- ~ Sillon de charrue



www.jeunes-agriculteurs.fr
19 bis, rue Alexandre Dumas
80 000 Amiens
Tel : 03 22 53 30 08
Mail : jeunesagriculteurs80@gmail.com

BULLETIN D'INSCRIPTION A L'AUTO-FOOT

A retourner avant le 28 juin – Merci de remplir TOUS les champs

NOM DU CANTON : Nom de la voiture 1 : Joindre la photocopie de la carte grise et de la carte verte sinon préciser , le propriétaire : Marque: Modèle : Puissance fiscale : Première participation : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Chauffeur 1 Nom : Prénom : Adresse : CP : Commune : Tél : Mail :	Chauffeur 2 Nom : Prénom : Adresse : CP : Commune : Tél : Mail :
	NOM DU CANTON : Nom de la voiture 2 : Joindre la photocopie de la carte grise et de la carte verte sinon préciser , le propriétaire : Marque: Modèle : Puissance fiscale : Première participation : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Chauffeur 1 Nom : Prénom : Adresse : CP : Commune : Tél : Mail :

<p>NOM DU CANTON :</p> <p>Nom de la voiture 3 :</p> <p>Joindre la photocopie de la carte grise et de la carte verte sinon préciser , le propriétaire :</p> <p>Marque:</p> <p>Modèle :</p> <p>Puissance fiscale :</p> <p>Première participation : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p>	<p>Chauffeur 1</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Adresse :</p> <p>CP :</p> <p>Commune :</p> <p>Tél :</p> <p>Mail :</p>	<p>Chauffeur 2</p> <p>Nom :</p> <p>Prénom :</p> <p>Adresse :</p> <p>CP :</p> <p>Commune :</p> <p>Tél :</p> <p>Mail :</p>
--	--	--